



Dossier de presse

**60 ans au service
de l'industrie et des acteurs
de la gestion d'actifs**



L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie.

Elle se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance. Elle définit des positions communes, qu'elle porte et défend auprès des pouvoirs publics.

Elle contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème.

Elle s'engage, dans l'intérêt de tous, à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France, en Europe et au-delà.



PROFIL & MISSIONS

L'AFG est la voix collective de ses membres. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée sous mandat ou collective. Ses membres sont les sociétés de gestion de portefeuille (SGP), entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurance, français et étrangers.

Au quotidien, l'AFG a pour mission d'informer, d'assister et de former les acteurs de l'industrie de la gestion pour compte de tiers, auxquels elle apporte son concours permanent dans les domaines juridique, fiscal, économique, comptable et technique. Elle anime la réflexion de la profession sur l'évolution des techniques de gestion, la recherche, ainsi que la protection et l'orientation de l'épargne. Elle définit les règles de déontologie de la profession, contribue activement à l'évolution de la réglementation et joue un rôle moteur en matière de gouvernement d'entreprise. Elle fédère ses membres, dans l'objectif de faire rayonner l'industrie de la gestion d'actifs, en les accompagnant :

- dans le développement et la mise en conformité de leur activité ;
- pour maintenir et développer un contexte favorable à l'émancipation et au développement de leur métier ;



- pour faire partager les principaux sujets de l'industrie de la gestion d'actifs à l'ensemble des publics que sont les investisseurs et les épargnants, les médias, l'écosystème de la place financière, les clients et même au-delà.

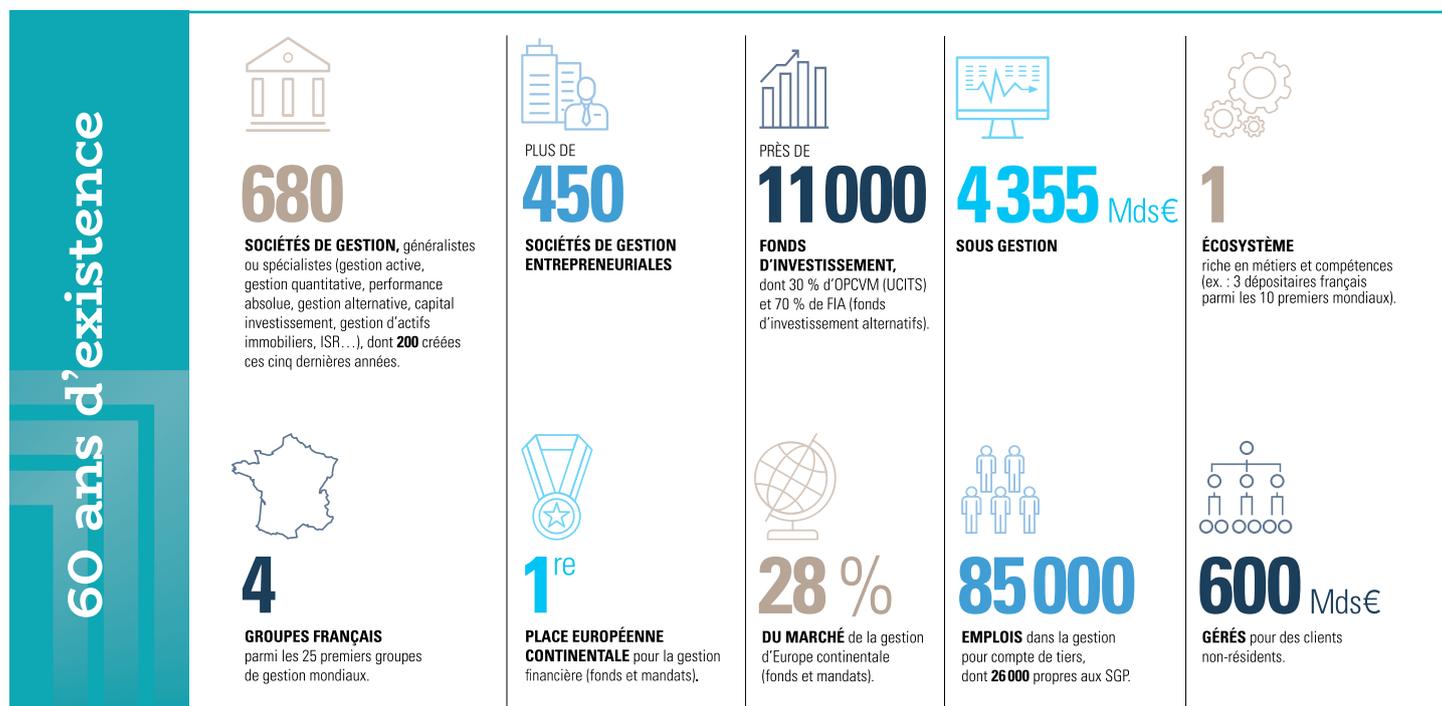
L'AFG s'investit dans des missions au long cours telles que la fiscalité de l'épargne et la compétitivité de la place de Paris ; le positionnement de la France sur la scène internationale ; la finance durable et l'ensemble des enjeux ESG. A ce titre, elle s'engage en faveur des diversités, vecteur de compétitivité, de l'éducation financière et soutient l'épargne longue pour permettre aux épargnants d'être acteurs de l'économie et de la relance.

L'AFG est présidée par Éric Pinon, entouré de Mirela Agache Durand, Guillaume Dard et Philippe Setbon, vice-président(e)s. Elle est dirigée par Dominique de Préneuf, Laure Delahousse à ses côtés.

A l'occasion de son 60ème anniversaire, l'AFG entend réaffirmer haut et fort son engagement au service de ses membres, les gérants d'actifs pour compte de tiers et, plus largement, au bénéfice de l'épargne et du financement de l'économie. Pour marquer ce nouveau cap, l'AFG se dote d'une nouvelle identité visuelle, plus moderne et plus sobre. Une nouvelle baseline vient souligner un logo intégralement repensé : « Ensemble, s'investir pour demain ».

« Cette nouvelle identité visuelle incarne l'AFG dans ses rôles fédérateur, engagé et pédagogue, pour le rayonnement de la gestion d'actifs française au profit d'une économie vertueuse pour tous. »

Eric Pinon, Président de l'AFG



Les convictions qui guident l'action de l'AFG



« L'AFG s'est mobilisée pour proposer des mesures qui participent au financement de la relance, en réorientant une partie de l'épargne vers les fonds propres des entreprises. »

Eric Pinon, Président de l'AFG

LE RÔLE CLÉ DE LA GESTION D'ACTIFS DANS LA RELANCE ÉCONOMIQUE

La crise sanitaire a fortement affecté la situation financière des entreprises françaises et a contribué à accroître leur endettement tout en détériorant leurs fonds propres. Les gérants d'actifs et les réseaux de distribution ont un rôle-clé à jouer pour favoriser la reprise grâce à leur expertise et à la relation de confiance qu'ils entretiennent avec leurs clients.

En effet, en accompagnant les épargnants et les investisseurs dans leurs choix de placements dont l'horizon est à mettre en perspective de leurs objectifs et leurs convictions citoyennes, les gérants sont offreurs de solutions d'épargne, bien plus que de produits, et s'adaptent aux attentes et besoins de leurs clients pour leur permettre de devenir acteurs et bénéficiaires de leur épargne et du financement de l'économie.

LA FRANCE : UN ACTEUR MAJEUR DE LA GESTION D'ACTIFS EN EUROPE

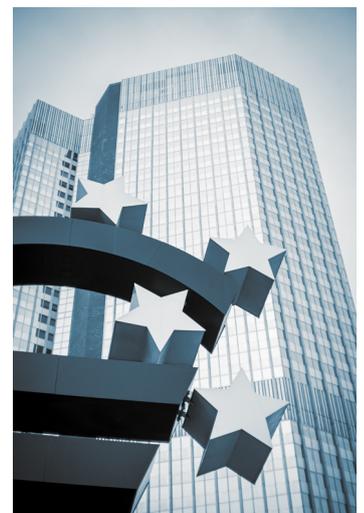
Avec 4 355 milliards d'euros sous gestion et 680 sociétés de gestion, la France occupe, de loin, la première place financière en termes de gestion d'actifs en Europe continentale. En France, la gestion d'actifs est source de plus de 85 000 emplois, dont 26 000 propres aux sociétés de gestion. Elle joue donc un rôle essentiel dans le financement de l'économie.

Une gestion d'actifs puissante est indispensable pour financer l'économie mais il s'agit également de réussir les transitions de notre monde en transformation (environnementale, climatique, numérique, démographique, sociétale...). Ces tendances structurelles orientent les consommateurs et les investissements à travers le monde depuis de nombreuses années. C'est en embarquant toutes les parties prenantes, en favorisant le dialogue entre détenteurs de dettes et émetteurs, entre public et privé, entre acteurs financiers et entreprises, que nous parviendrons à réorienter les investissements en faveur d'une économie plus durable.

Le plan de relance mis en œuvre par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, auquel l'AFG s'est pleinement associée dès la première heure, a pour objectif de mobiliser et flécher l'épargne privée en fonds propres pour restaurer la capacité d'investissement des entreprises, leur permettre d'embaucher et rester compétitives.

Dans ce contexte, les équipes ont contribué à la préparation du label Relance, mis en œuvre en octobre 2020, visant à inciter les fonds d'investissement à s'engager pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises.

La compétitivité de la Place de Paris est l'un des enjeux qui impactent directement l'ensemble de la profession. L'AFG travaille à moderniser les infrastructures et à réformer le cadre fiscal et comptable pour accroître l'attractivité de la France. Elle est également partie prenante dans la révision du cadre juridique et réglementaire aux niveaux national et européen. En témoignent les propositions réalisées dans le cadre de la nouvelle Union des marchés de capitaux, dite CMU, sa collaboration avec l'AMF et ses travaux réalisés dans le cadre de l'EFAMA et de PensionsEurope.



Missions et engagements



SOUVERAINETÉ ET COMPÉTITIVITÉ

Le cadre réglementaire de la gestion d'actifs se joue de plus en plus au niveau européen. Face à ce constat, l'AFG déploie une stratégie à l'échelle internationale articulée autour de 3 axes majeurs de réflexion :

- Développer la souveraineté européenne sur l'accès aux données extra-financières. La concentration du marché des données dans les seules mains d'acteurs anglo-saxons pose une question stratégique. C'est pourquoi favoriser l'accès à une donnée fiable, harmonisée et audité est essentiel : telles sont les conditions d'un dialogue entre investisseurs et émetteurs.

- Développer l'engagement via la dette. Aujourd'hui, plus que jamais, les sociétés évoluent vers un monde de dettes croissantes. C'est pourquoi il faut aller au-delà du seul engagement des actionnaires par l'investissement en fonds propres et favoriser l'engagement des investisseurs ou des gestionnaires d'actifs, porteurs de la dette, avec les émetteurs.
- Favoriser le dialogue entre la sphère privée et la sphère publique en établissant un cadre législatif et réglementaire permettant à tous les acteurs de construire un écosystème durable et tourné vers la réussite économique.



ÉPARGNE LONGUE

La gestion d'actifs est un métier au service des clients d'abord et du développement de l'économie réelle : le financement des entreprises, de la dynamique entrepreneuriale française est un sujet particulièrement important dans un contexte post crise où les entreprises se sont beaucoup endettées et doivent bénéficier de financements pour se développer et reconstituer leurs fonds propres.

En France, l'épargne en placements strictement financiers est encore trop faible ; or le rôle actif de l'épargne, l'épargne active, nécessite une fiscalité raisonnable. En effet une fiscalité raisonnable est l'un des principaux leviers pour permettre de réorienter l'épargne vers des solutions d'investissement plus diversifiées. L'AFG a permis, notamment en œuvrant pour la réforme du cadre fiscal 2017, que la fiscalité de l'épargne évolue dans le bon sens, en faisant converger

le niveau français des prélèvements obligatoires sur l'épargne vers la moyenne européenne, tout en restant encore supérieure. Elle mène un combat permanent pour une rentabilité continue, sans désavantage compétitif vis-à-vis des autres pays européens. C'est l'un des principaux leviers pour permettre de réorienter l'épargne, court, moyen et long terme, vers des solutions d'investissements plus diversifiés en termes d'exposition aux différentes classes d'actifs, et ainsi rétablir les ponts entre l'épargne patrimoniale et le bilan des entreprises.

Pour les entreprises, répondre aux enjeux de demain par des offres compétitives nécessite une reprise des investissements en fonds propres, socle de la croissance. Pour les particuliers, l'intérêt est d'accéder à des placements plus rentables qui permettent de construire un patrimoine long terme, et de participer au développement de l'économie et de la Société.





ÉDUCATION FINANCIÈRE

Il s'agit d'un enjeu majeur pour le développement d'une épargne utile, répondant aux besoins des Français et favorisant le bon financement de l'économie. En effet, une meilleure culture financière de nos concitoyens aura un impact positif sur :

- la capacité des épargnants à raisonner en termes d'objectifs d'épargne ;
- l'adaptation de l'horizon de placement selon l'objectif défini ;
- la diversification des portefeuilles

Or, force est de constater un déficit d'éducation financière en France. Selon une étude récente, 80 % des Français jugent leurs connaissances financières moyennes ou faibles. Souvent perçue comme un sujet technique et complexe, la gestion d'actifs peine à intéresser le grand public.

Pour autant, chacun peut devenir acteur et bénéficiaire de l'économie. C'est pourquoi l'AFG s'engage aux côtés de l'ensemble des acteurs de la Place, pour développer l'intérêt et la culture financière des Français.

En avril 2021, l'AFG a rejoint le comité stratégique d'éducation financière, moteur de la stratégie nationale d'éducation économique budgétaire et financière sous l'égide du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et dont la mise en œuvre est pilotée par la Banque de France. Les actions de la mission d'éducation financière de l'AFG s'inscrivent donc dans les initiatives de la Place et visent à développer des outils pédagogiques en la matière. Ainsi, l'AFG a publié en septembre 2019 un Livre Blanc intitulé « Des épargnants éclairés, acteurs de l'économie de demain ». Issu de ses recommandations, le guide pédagogique « 12 principes pour épargner et investir dans les placements financiers de moyen et long terme » destiné aux épargnants et aux réseaux de distribution, a vocation à proposer un

parcours simple reposant sur 12 principes :

- 4 questions à se poser pour définir son projet ;
- 4 notions pour se familiariser avec les principes de base de l'épargne et de l'investissement ;
- 4 conseils afin d'être actif dans le choix et le suivi de sa solution d'investissement.

En 2021, l'AFG a intensifié son action avec le déploiement de la campagne « être acteur de mon épargne » au travers de contenus ludo-pédagogiques (vidéos, quizz, témoignages...) sur Instagram et Facebook et via la création d'une page web dédiée. Cette campagne a pour objectif de sensibiliser et d'engager les acteurs de l'épargne (jeunes diplômés, jeunes actifs, jeunes familles, futurs propriétaires, comme ceux qui souhaitent anticiper la préparation de leur retraite).

Trois leviers ont été identifiés par l'AFG pour permettre à chacun de devenir acteur de son épargne et proactif en matière d'investissement :

- pour les particuliers : éduquer et intéresser les Français dès l'école ;
- pour les professionnels du secteur : simplifier et expliciter l'information pour la rendre plus accessible ;
- pour les pouvoirs publics : faire évoluer la réglementation pour mieux protéger l'épargnant.

Les professionnels de la gestion d'actifs entendent participer pleinement à cette entreprise collective, dans le but de faciliter le dialogue avec leurs clients, et pour faire en sorte que les solutions d'épargne soient adaptées à leurs besoins, à toutes les étapes de leur vie d'épargnants.





Vers une gestion d'actifs plus durable

En France, le déploiement de l'Investissement Socialement Responsable a commencé il y a une vingtaine d'années, suivi de l'ESG depuis dix ans et des fonds thématiques puis des fonds d'impact désormais. Pour rappel, la première commission ISR de l'AFG date de 2001.

Des initiatives portées par les gestionnaires d'actifs qui, en tant que prestataires, font le lien entre les investisseurs et les émetteurs, et prennent en compte l'ensemble des facteurs structurels, conjoncturels et transitionnels pour développer produits et solutions adaptés.

Les statistiques annuelles de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) soulignent les données suivantes : à fin 2020, l'encours de la gestion Investissement Responsable en France s'établit à 1 587 milliards d'euros selon la nouvelle définition issue de la réglementation européenne SFDR dont 47% en fonds ouverts à toute clientèle, 8% en fonds dédiés et 45% en mandats de gestion.

31% des encours des fonds de droit français sont qualifiés d'ESG au titre de la nouvelle réglementation européenne contre 24% dans les autres pays européens. La gestion française montre ainsi son expertise de longue date sur l'investissement responsable.

785 fonds de droit français et étranger ont obtenu le Label ISR ; il représente 603 milliards d'euros d'encours sous gestion, gérés par 147 SGP.

L'encours des obligations ESG dans l'ensemble des portefeuilles s'élève à 65 milliards d'euros, dont 56 milliards d'euros pour les obligations vertes contre 43 milliards d'euros en 2019.

Les politiques d'exclusion normative ou sectorielle représentent 73% des actifs gérés. Les exclusions liées aux armes controversées et au charbon sont les plus



répandues dans les portefeuilles et concernent chacune 49% des encours.

La stratégie charbon concerne plus des deux-tiers des encours pour près de 80 % des sociétés de gestion et pour plus de 90 % d'entre elles, leur stratégie est publique. Entre 2019 et 2020, 2.2 milliards d'euros ont été désinvestis du charbon ; les entreprises listées par la Global Coal Exit List ne représentent plus que 0.36% des encours sous gestion.

La moitié des sociétés de gestion a mis en place des exclusions liées aux énergies fossiles non conventionnelles.

40% des sociétés de gestion ont mis en place des exclusions liées aux énergies fossiles conventionnelles autres que le charbon.

L'intégration des critères environnementaux et sociaux se formalise dans les politiques de vote de près de 90% des sociétés de gestion.

« La finance de demain se doit d'être responsable et sera responsable seulement si l'ensemble des acteurs y prennent part : entreprises, investisseurs, émetteurs, nous sommes tous concernés et tous parties prenantes pour demain ! »

Eric Pinon, Président de l'AFG

L'AFG, PARTIE PRENANTE DE L'ÉQUILIBRE E, S, G

Le financement de la relance devra s'appuyer sur le développement des offres solidaires, responsables et durables, répondant à la problématique de la transition environnementale. Il devra également intégrer des offres permettant des choix d'épargne et d'investissement prenant en compte l'importance des enjeux sociaux et sociétaux.

En effet, l'ESG est un facteur de création de valeur sur le long terme. Les sociétés de gestion, qui vivent désormais ce sujet dans leurs échanges quotidiens avec l'ensemble des parties prenantes, font évoluer leurs offres pour répondre à la demande croissante des investisseurs qui orientent leurs placements selon leurs préoccupations ou engagements de citoyens souhaitant donner du sens à leur épargne.

Ce mouvement s'est encore accéléré au cours de ces derniers mois, la mue est aujourd'hui presque complète. La finance durable est aujourd'hui la finance. L'appréciation de la performance des investissements demain, ne se fera plus au seul prisme des rendements financiers dégagés mais en tenant compte de la façon dont émetteurs et investisseurs auront réussi à intégrer les transitions climatique, démographique



et digitale et ce, avec l'objectif de modifier notre modèle de développement. Notre profession a été moteur de ces avancées aux côtés des pouvoirs publics français et européen à construire ce nouveau cadre (par exemple pour le règlement taxonomie). Continuons à nous engager pour bâtir une finance européenne au service d'une économie durable.

Pour conserver notre capacité à ré-allouer le capital, allouer l'épargne au financement du nouveau tissu industriel européen, nous devons garder la main sur deux matières premières absolument clés : la donnée et la norme ! Enjeux de souveraineté pour l'Europe et de compétitivité pour notre industrie. Nous devons donc perpétuer en Europe la capacité à fournir, agréger, analyser une donnée ESG de qualité. L'AFG s'emploie pleinement à défendre ces deux idées stratégiques. Ensemble, construisons l'écosystème de demain.

L'AFG S'ENGAGE CONCRÈTEMENT DANS CHACUN DES PILIERS E, S ET G, AVEC :

- une commission permanente consacrée à la finance durable ;
- sa participation au groupe de travail dédié à la promotion du Label ISR ;
- son rôle moteur dans la création, le développement et le travail de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises ;
- sa responsabilité de co-fondateur de l'Observatoire de la finance durable. Une première à l'échelle mondiale et un enjeu majeur qui démontrent la volonté de transparence et d'exemplarité de la Place financière de Paris ;
- enfin, l'AFG a lancé le groupe de travail « Diversités, vecteur de compétitivité » dédié aux piliers S et G. Il a pour mission d'accompagner les acteurs de la gestion d'actif dans la mise en œuvre de plus de diversités (mixité, handicap, égalité des chances, etc.) afin de développer et partager leurs bonnes pratiques dans l'objectif de faire progresser la profession.

15 COMMISSIONS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA GESTION D'ACTIFS

DIVERSITÉS # COMPÉTITIVITÉ # ESG # ACTEURS DE L'ÉPARGNE
FINANCE DURABLE # ÉDUCATION FINANCIÈRE # FINANCEMENT DE
L'ÉCONOMIE # FORMATION # EXPERTISE ET GESTION D'EXCELLENCE



AFG

Ensemble, s'investir
pour demain

Publication réalisée par Publicis et le département Communication de l'AFG

- Romain Giglio, Attaché de presse, Publicis | romain.giglio@publicis.com
- Lea Guigou, Attachée de presse, Publicis | lea.guigou@publicis.com
- Adeline de Queylar, Directrice de la Communication | a.dequeylar@afg.asso.fr

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00